

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 mai 2019

JEUNES MAJEURS : (DES)ESPOIRS ?

L'Assemblée nationale a adopté une version amendée de la proposition de loi relative à l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie. La CNAPE, la Croix-Rouge française et Nexem déplorent, comme la plupart des acteurs associatifs et des collectifs, la restriction portant sur le critère de durée d'accueil de l'ASE et posent la question des moyens alloués. Elles saluent cependant les avancées du texte concernant notamment un meilleur accès au droit commun.

Depuis de nombreuses années, et plus particulièrement depuis l'élaboration du premier plan de lutte contre la pauvreté en 2012, la situation des jeunes majeurs qui sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour la plupart sans le soutien nécessaire et suffisant pour leur insertion dans la vie ordinaire, est dénoncée.

Les contrats jeunes majeurs, du fait du raccourcissement de leur durée, de leur raréfaction et surtout parce qu'ils ne permettent pas, pour la plupart, de répondre à l'ensemble des besoins et aspirations des jeunes, sont aujourd'hui insuffisants. C'est pourquoi la création d'un contrat d'accès à l'autonomie apparaît comme une nouvelle perspective, et surtout, une opportunité pour impliquer l'ensemble des acteurs publics. Le texte ouvre de nouveaux droits aux jeunes majeurs tels de pouvoir être accompagnés par une personne de confiance de leur choix, de favoriser l'accès à un logement ou de pouvoir bénéficier de cet accompagnement jusqu'à la fin de leur scolarité.

Pour autant, la CNAPE, la Croix-Rouge française et Nexem ne peuvent se satisfaire de l'exigence d'un accueil à l'ASE d'au moins 18 mois dans les 24 derniers mois avant la majorité pour prétendre à ce contrat. Elles poursuivront leur engagement visant à supprimer ce critère restrictif afin que tous les jeunes confiés à l'ASE aient, sans réserve, la possibilité d'en bénéficier. Elles demanderont également un investissement de l'Etat à la hauteur de l'ambition qu'il doit avoir pour ces jeunes majeurs et l'engagement effectif de tous les acteurs publics.

CONTACTS PRESSE

CNAPE

Marie-Charlotte Lannière
Tél. : 01 45 83 07 00
Email : mc.lanniere@cnape.fr

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Christèle Lambert-Côme
Tél. : 01 44 43 12 07 / 06 07 34 99 29
Email : christele.lambert-come@croix-rouge.fr

NEXEM

Stéphanie Panissier
Tél. : 01 55 45 33 66 / 07 87 52 19 39
Email : s.panissier@nexem.fr

Depuis 70 ans, **la CNAPE**, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE. La CNAPE est reconnue d'utilité publique depuis 1982.

En savoir plus : www.cnape.fr

Premier opérateur associatif français, **la Croix-Rouge française** compte plus de 60 000 bénévoles et 17 500 salariés, spécialistes du secourisme, acteurs de l'humanitaire et de la solidarité sociale et sanitaire qui accompagnent chaque année des millions de personnes en France métropolitaine mais aussi dans les territoires ultra marins, ainsi qu'à l'international.

Elle gère près de 600 établissements et services dans les secteurs sanitaire, social, médico-social et de la formation. Grâce aux salariés de nos établissements et instituts et à nos structures bénévoles, nous bénéficions d'une implantation territoriale unique qui nous permet de proposer une offre de services de qualité, au plus près des besoins locaux. Reconnues pour leur expertise, nos équipes pluridisciplinaires accueillent, accompagnent, forment et soignent chaque année des dizaines de milliers de personnes. Elles placent au cœur de leurs pratiques professionnelles les valeurs d'humanité et de solidarité qui constituent le socle de la démarche Croix-Rouge.

En savoir plus : www.croix-rouge.fr

Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Elle **représente et défend les intérêts de 10 000 établissements et services** employant plus de **300 000 professionnels** dans cinq secteurs d'activité : les personnes handicapées, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, les personnes âgées et le sanitaire.

Nexem entend **faire évoluer la fonction employeur** pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem négocie :

- dans le cadre de la **CCN 66**, de la **CCN 79** et des **accords CHRS** ;
- au niveau de la **branche** sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau **multi professionnel**, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Ses 4 grandes missions :

- moderniser le dialogue social ;
- agir sur les politiques publiques ;
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- anticiper l'évolution du secteur.

Retrouvez toutes nos informations sur nexem.fr/